



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-045-2025-04

PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins - Pôle RH en Santé

IDF-2025-04-17-00005 - Arrêté n° ARS - DOS - 2025/ 1887 fixant la liste des médecins en exercice accédant au troisième cycle des études de médecine affectés en formation pour le semestre de mai 2025 à octobre 2025 dans la subdivision d'Île-de-France.?? (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2025-04-18-00005 - Décision n° 2025-082 du 18 avril 2025 ?? portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines (4 pages)

Page 7

IDF-2025-04-18-00004 - Décision n° 2025-81 du 18 avril 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires?? de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise (3 pages)

Page 12

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-04-17-00005

Arrêté n° ARS - DOS - 2025/ 1887 fixant la liste des médecins en exercice accédant au troisième cycle des études de médecine affectés en formation pour le semestre de mai 2025 à octobre 2025 dans la subdivision d'Île-de-France.

ARRÊTE N° ARS - DOS - 2025/ 1887

Fixant la liste des médecins en exercice accédant au troisième cycle des études de médecine affectés en formation pour le semestre de mai 2025 à octobre 2025 dans la subdivision d'Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le décret n° 2017-535 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'accès des médecins en exercice au troisième cycle des études de médecine

VU l'arrêté du 25 avril 2022 relatif aux modalités d'accès des médecins en exercice au troisième cycle des études de médecine

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des médecins en exercice accédant au troisième cycle des études de médecine affectés en formation pour le semestre de mai 2025 à octobre 2025 est fixée comme suit :

Promotion	NOM Prénom	Spécialité	Etablissement	Service	Chef de service
2023	ZARKA Jonathan	DES Anesthésie Réanimation	PITIE SALPETRIERE (AP-HP)	ANESTHÉSIE ET RÉANIMATION CARDIAQUE	BOUGLE ADRIEN
2023	OLLIER Marie	DES Biologie Médicale	HIA PERCY	BIOCHIMIE PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE CLINIQUES	VEST PHILIPPE
2023	MARCIANO Elinor	DES Dermatologie	SAINT LOUIS (AP-HP)	DERMATOLOGIE - VENEREOLOGIE	BOUAZIZ JEAN-DAVID
2023	MAUNOURY Capucine	DES Psychiatrie	CH VERSAILLES	UNITE MEDICO- JUDICIAIRE 78	FERRANT- AZOULAY OPHELIE
2023	BENMOUSSA Laila	DES Radiologie et imagerie médicale	INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	RADIODIAGNOSTIC	BALLEYGUIER CORINNE

2023	DOUBLALI Abdelkrim	DES Radiologie et imagerie médicale	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	IMAGERIE MEDICALE	SIAUVE NATHALIE
2024	BEHOUHOU Mohamed Maher	DES Anesthésie Réanimation	HENRI MONDOR (AP- HP)	REANIMATION ET SALLE DE REVEIL	QUESNEL CHRISTOPHE
2024	LE MONNIER Eugénie	DES Biologie Médicale	CHI ANDRE GREGOIRE (MONTREUIL)	LABORATOIRE DE BIOLOGIE	CHALLIER MARION
2024	MAZEAS Margaux	DES Dermatologie	NECKER ENFANTS MALADES(AP-HP)	DERMATOLOGIE PEDIATRIQUE	BODEMER CHRISTINE
2024	MENETRIER Melissa	DES Médecine générale	MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONN ELLE	MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONN ELLE	SAUDUBRAY Thibault
			CABINET DE GROUPE	CABINET DE GROUPE	GILARDI Anne- Charlotte
			CABINET DE GROUPE	CABINET DE GROUPE	DUQUESNOY Stéphane
2024	REBOCH Sophie	DES Radiologie et imagerie médicale	HOPITAL SIMONE VEIL EAUBONNE	IMAGERIE MEDICALE	GORDIENCO NATALIA
2024	SMIRDEC Margot	DES Psychiatrie	AVICENNE (AP-HP)	PSYCHOPATHOLOGIE ENFANT ET ADOS	BAUBET THIERRY
2024	CALLIES Philippine	FST Sommeil	PITIE SALPETRIERE (AP-HP)	PATHOLOGIES DU SOMMEIL	ARNULF ISABELLE
2024	BALESTIER Anita	FST Médecine Scolaire	DSDEN 77- MELUN	SANTE SCOLAIRE	Nathalie CHAVIGNER

Le praticien en reconversion est rattaché administrativement au centre hospitalier universitaire d'Île de France, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

Article 2 : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'une saisine du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté ;
- d'une saisine de la Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles d'un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ;
- d'une saisine du tribunal administratif de Paris d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 avril 2025

P/Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
P/Le Directeur de l'Offre de soins
Le Directeur adjoint de l'Offre de
soins

SIGNÉ

Koré MOGNON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-04-18-00005

Décision n° 2025-082 du 18 avril 2025
portant affectation des agents de contrôle dans
les unités de contrôle et gestion des intérimis au
sein de la direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités des Yvelines



**Décision n° 2025-082 du 18 avril 2025
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim
au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France par intérim,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2025 nommant Marc ROHFRITSCH directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim, à compter du 1er avril 2025,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2023-194 du 26 décembre 2023 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines,

DÉCIDE

Article 1 : Sont nommés responsables d'unités de contrôle d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines les agents suivants :

- Unité de contrôle n°1 : Madame Agnès DAVID, Directrice Adjointe du Travail ;
- Unité de contrôle n°2 : Monsieur Jacques POM, Directeur Adjoint du Travail ;
- Unité de contrôle n°3 : Madame Laila EL-MAAKOUL, Directrice Adjointe du Travail ;
- Unité de contrôle n°4 : *poste vacant*, l'intérim est assuré par Madame Laila EL-MAAKOUL, Directrice Adjointe du Travail.

Article 2 : Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10 1° du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines les agents suivants :

1. Unité de contrôle n°1 :

- Section 1 : Madame Evelle SIROT, Inspectrice du Travail ;
- Section 2 : Madame Annie ANGER, Inspectrice du Travail ;
- Section 3 : Madame Sandrine BERTINO, Inspectrice du Travail ;
- Section 4 : Madame Marie-Michelle ALGAIN, Inspectrice du Travail ;
- Section 5 : Madame Anne-Laure MERELLE, Inspectrice du Travail ;
- Section 6 : Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail ;
- Section 7 : Madame Nathalie DE CARVALHO, Inspectrice du Travail ;
- Section 8 : Monsieur Loïc ROLDAN, Inspecteur du travail ;
- Section 9 : section vacante, l'intérim est assuré par :
 - Madame Sandrine BERTINO, Inspectrice du Travail, sur la commune de Carrière sous Poissy
 - Madame Anne-Laure MERELLE, Inspectrice du Travail, sur la commune de Vaux-sur-Seine ;
 - Madame Marie-Michelle ALGAIN, Inspectrice du Travail, sur la commune d'Evécquemont ;
 - Madame Lucie TELBOIS, Inspectrice du Travail, sur la commune de Médan ;
 - Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail, sur la commune de Triel-sur-Seine ;
 - Monsieur Loic ROLDAN, Inspecteur du Travail, sur la commune de Vernouillet ;
 - Madame Nathalie DE CARVALHO, Inspectrice du Travail, sur la commune de Chanteloup-les-Vignes sauf pour l'établissement LIDL ;
 - Madame Agnès DAVID, Directrice Adjointe du Travail pour l'établissement de LIDL sis ZAC des Cettons 2 - 78570 Chanteloup-les-Vignes ;
- Section 10 : Madame Capucine GAMBA, Inspectrice du Travail ;
- Section 11 : Madame Lucie TELBOIS, Inspectrice du Travail ;

2. Unité de contrôle n°2 :

- Section 1 : Monsieur Florian TABUTEAU, Inspecteur du travail ;
- Section 2 : section vacante ; l'intérim est assuré par Madame Catherine PAGAN, Inspectrice du Travail ;
- Section 3 : Madame Catherine PAGAN, Inspectrice du travail ;
- Section 4 : Madame Aurore GIRARD-WASKIW, Inspectrice du Travail ;
- Section 5 : Monsieur Frank GALEA, Inspecteur du Travail ;
- Section 6 : Madame Karine TURQUER, Inspectrice du Travail ;
- Section 7 : section vacante ; l'intérim est assuré par Madame Karine TURQUER, Inspectrice du travail ;
- Section 8 : Monsieur El Hadji Alce SECK, Inspecteur du Travail ;

3. Unité de contrôle n°3 :

- Section 1 : Madame Chloé MARIE, Inspectrice du travail ;
- Section 2 : section vacante, l'intérim est assuré par Madame Chloé MARIE, Inspectrice du travail ;
- Section 3 : Monsieur Ronel CHOUT, Inspecteur du Travail ;
- Section 4 : Madame Catherine BOUGIE, Directrice Adjointe du Travail (à l'exception des chantiers du BTP) ;
Madame Christine COLLON, Inspectrice du Travail, pour toute activité exercée sur l'emprise d'un chantier du BTP ;
- Section 5 : Madame Christine COLLON, Inspectrice du Travail ;
- Section 6 : Monsieur Sylvain QUEVAL, Inspecteur du Travail ;
- Section 7 : Monsieur Guillaume LETERREUX, Inspecteur du Travail ;
- Section 8 : Madame Marina BARBIER, Inspectrice du Travail ;
- Section 9 : Madame Virginie PETIT, Inspectrice du Travail ;

4. Unité de contrôle n°4 :

- Section 1 : Monsieur Adrien LECOMPERE, Inspecteur du Travail ;
- Section 2 : section vacante, l'intérim est assuré par Monsieur Adrien LECOMPERE, Inspecteur du Travail ;

- Section 3 : Madame Brigitte BENOIT, Contrôleur du Travail ;
Madame Isabelle GAULTIER, Inspectrice du Travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'Inspecteur du Travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ;
- Section 4 : Monsieur Saïd HAMDÏ, Inspecteur du Travail ;
- Section 5 : Monsieur Amine BELKIRI, Inspecteur du Travail ;
- Section 6 : Monsieur Hugues POULAIN, Inspecteur du Travail ;
- Section 7 : Madame Isabelle GAULTIER, Inspectrice du Travail ;
- Section 8 : Madame Camille AHOUANTO, Inspectrice du Travail ;
- Section 9 : Madame Armelle COLLIGNON, Inspectrice du Travail ;
- Section 10 : Jusqu'au 30 avril 2025, Madame Nadège CLAUDE, Inspectrice du travail.
Section vacante à compter du 1^{er} mai 2025, l'intérim est assuré par Madame Armelle COLLIGNON, Inspectrice du Travail

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- Unité de contrôle n°1 :

- Intérim des Inspecteurs du Travail :

L'intérim d'un Inspecteur du Travail de l'unité de contrôle n°1 absent ou empêché peut être assuré par un autre inspecteur de l'unité de contrôle n°1 ou à défaut par le responsable de l'unité de contrôle de l'UC1 et le cas échéant par un contrôleur de l'unité de contrôle n°1 pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des Contrôleurs du Travail :

L'intérim d'un Contrôleur du Travail de l'unité de contrôle n°1 absent ou empêché sera assuré par un autre contrôleur de l'unité de contrôle n°1 et le cas échéant par un inspecteur de l'unité de contrôle n°1.

- Unité de contrôle n° 2, 3 et 4 :

- Intérim des Inspecteurs du Travail :

L'intérim d'un Inspecteur du Travail des unités de contrôle 2, 3 ou 4 absent ou empêché sera prioritairement assuré par un autre inspecteur de la même unité de contrôle, à défaut par un inspecteur de l'une des deux autres unités de contrôle ou par l'un des responsables des unités de contrôle des UC 2, UC3 ou UC4 et le cas échéant par un Contrôleur du Travail de la même unité de contrôle ou de l'une des deux autres unités de contrôle pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des Contrôleurs du Travail :

L'intérim d'un Contrôleur du Travail des unités de contrôle 2 ; 3 ou 4 absent ou empêché sera prioritairement assuré par un autre contrôleur de la même unité de contrôle, à défaut par un contrôleur de l'une des deux autres unités de contrôle et le cas échéant par un Inspecteur du Travail de la même unité de contrôle ou de l'une des deux autres unités de contrôle.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables d'unité de contrôle désignés aux articles 1 et 2 ci-dessus, l'intérim sera assuré par l'un des trois autres responsables d'Unité de Contrôle de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités des Yvelines.

Article 5 : La présente décision prend effet le 1er avril 2025 et abroge la décision n° 2025-039 du 14 mars 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines.

Article 6 : Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France par intérim est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 18 avril 2025

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités par intérim,

SIGNÉ

Marc ROHFRITSCH

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-04-18-00004

Décision n° 2025-81 du 18 avril 2025 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérim
de la direction départementale de l'emploi, du
travail et des solidarités du Val d'Oise



**Décision n° 2025-81 du 18 avril 2025
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France par intérim,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2025 nommant Marc ROHFRITSCH directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim, à compter du 1er avril 2025,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

DÉCIDE

Article 1 :

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame FAGOT Isabelle
- Unité de contrôle n° 2 : Monsieur MARSY Didier
- Unité de contrôle n° 3 : Madame HOUPIN Elsa

Article 2 :

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

1. Unité de contrôle n° 1
 - section 1.1 : Madame SA Laurène, inspectrice du travail

- section 1.2 : Madame BENOIT Betty, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim,
- section 1.3 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail,
- section 1.4 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail est chargé de l'intérim,
- section 1.5 : Madame FEST Lia, inspectrice du travail,
- section 1.6 : Madame KAROLAK Maud, inspectrice du travail
- section 1.7 : Madame DEMANDE Isabelle, Inspectrice du travail, à l'exception du numéro 24 de la rue du Chapeau Rouge à Sannois, Madame FAGOT Isabelle, responsable d'unité de contrôle est compétente pour le numéro 24 de la rue du Chapeau Rouge à Sannois
- section 1.8 : Madame JAMI Brigitte, inspectrice du travail
- section 1.9 : Madame BENOÎT Betty, inspectrice du travail
- section 1.10 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail

2. Unité de contrôle n° 2

- section 2.1 : Monsieur BOUCHET Thierry, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim
- section 2.2 : Madame BANEL Stéphanie, inspectrice du travail
- section 2.3 : Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail
- section 2.4 :
Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim à l'exception des entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée
Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim pour les seules entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée
- section 2.5 : Madame MULON Aurélie, inspectrice du travail
- section 2.6 : Monsieur FECHTMEISTER Valentin, inspecteur du travail
- section 2.7 : Monsieur BOUCHET Thierry, Inspecteur du Travail
- section 2.8 : Madame HOUPIN Elsa, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim
- section 2.9 : Monsieur DUCLOS Bernard, inspecteur du travail
- section 2.10 : Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail
- section 2.11 : Madame NORMAND Juliette, inspectrice du travail
- section 2.12 : Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail

3. Unité de contrôle n° 3

- section 3.1 : Madame DEMANDE Isabelle, inspectrice du travail est chargée de l'intérim
- section 3.2 : Monsieur MARSY Didier, responsable d'unité de contrôle, est chargé de l'intérim
- section 3.3 :
Madame Madame FAGOT Isabelle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim à l'exception des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail,
Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail,
- section 3.4 : Madame RAYNAUD Joanne, inspectrice du travail
- section 3.5 : Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail, à l'exception des communes de Persan et de Champagne sur Oise, Madame HOUPIN Elsa, responsable d'unité de contrôle, est compétente pour les communes de Persan et de Champagne sur Oise,
- section 3.6 :
Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim sur la commune de Saint Ouen L'Aumône Sud Est telle que définie par la décision 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée.
Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim pour les autres communes.
- section 3.7 : Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail
- section 3.8 : Madame LAFDILI Amina, inspectrice du travail
- section 3.9 : Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'unité de contrôle

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assurée par l'adjointe au Chef de pôle ou par le Chef de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle en charge de la section 3-9, l'intérim sera assuré par un autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'UC3, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

Article 4 :

La décision prend effet au 1^{er} mai 2025 et abroge la décision n° 2025-042 du 20 mars 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

Article 5 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 18 avril 2025

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région d'Île-de-France par intérim,

SIGNÉ

Marc ROHFRTSCH